YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 -89

OBJET : Contrat d'assistance technique sécurité (A.T.S.) relatif à la levée de réserves des écoles des Tournelles, des Godeaux et de l'école maternelle Saint-Hubert à Yerres, conclu avec la Société APAVE

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au constat de levée des réserves dans les écoles des Tournelles, des Godeaux et de l'école maternelle Saint-Hubert à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société APAVE correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De signer un contrat d'assistance technique sécurité relatif à la levée de réserves des écoles des Tournelles, des Godeaux et de l'école maternelle Saint-Hubert, avec la société APAVE sise 13 à 17 rue Salneuve 75854 Paris Cedex 17, moyennant des honoraires d'un montant de 13 200 F.H.T. soit 15 919,20 F.T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous fonction 11, nature 2313.

REÇU LE
20 MAI 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres le 11 mai 1998

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES (91 Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE